

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 09 AVRIL 2021 A 18 HEURES 30

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2021.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance.**
- 3. Affectation des résultats : budget principal**
- 4. Vote des taux des taxes locales**
- 5. Présentation et vote du Budget Primitif 2021 et du Budget Annexe Lotissement.**
- 6. Attribution marchés : -**
 - Travaux de voirie-Avenue Amédée Tarrade.
 - Acquisition d'un tondo-broyeur autoporté et d'une désherbeuse thermique à eau chaude.
- 7. Convention d'adhésion au programme d'adhésion « Petites Villes de Demain »**
- 8. Tarifs salles communales.**
- 9. Motion contre le projet de réorganisation d'EDF « Hercule »**
- 10. Divers**

09 Avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 02 avril 2021 s'est réuni, **à huis clos (vote à l'unanimité)**, à la salle Bartholdi, sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

PRESENTS : Mme RIVET, M. LAPAQUETTE, Mme JABET, M. FOUR, Mme DE CUYPER, M. BATTEL, Mme ZRAK, Mme BATTEL, Mme LAFARGE, M. ARCO, Mme MAZAUD, M. LAUBARY, Mme MADIEUX, M. FERARD, M. CHANGION, M. RUCHAUD, Mme FARGEAUD.

ABSENT AYANT DONNE PROCURATION : M. LAFARGE

ABSENT : M. FAYE.

SECRETARE : Mme JABET.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021.

Voté à l'unanimité.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE.

Voté à l'unanimité.

III. DELIBERATION N° 2021/011 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	45 046.56 €
- Excédent d'investissement antérieur reporté	505 795.19 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31 /12/2020

- Solde d'exécution de l'exercice	128 511.93 €
- Solde d'exécution cumulé	377 283.26 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2020

- Dépenses d'investissement	567 440.72 €
- Recettes d'investissement	163 463.71 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31 /12/2020

- Rappel du solde d'exécution cumulé	377 283.26 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	- 403 977.01 €
Besoin de financement :	26 693 .75 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice	256 135.88 €
- Résultat antérieur	45 046.56 €
Total à affecter	301 182.44 €

Décide, à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de la section exploitation comme suit :

AFFECTATION

1°) Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2021)	26 693.75 €
2°) Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P. 2021)	228 616.57 €
3°) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	45 872.12 €

IV. DELIBERATION N° 2021/012 – VOTE DES DEUX TAXES DIRECTES LOCALES.

Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies et suivants,
Vu l'article 16 de la loi de finances pour 2020 qui prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements à compter de 2020,
Vu l'état de notification des bases d'imposition des deux taxes directes locales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année 2021 :

Taxes	Taux de référence pour 2021	Bases d'imposition notifiées	Taux votés	Produits
Taxe sur le foncier bâti	17.07 %	1 716 000 €	36.39 %	624 452 €
Taxe sur le foncier non bâti	55.85 %	42 800 €	55.85 %	23 904 €
			Total	648 356 €

V. DELIBERATION N° 2021/013 – BUDGETS PRIMITIFS 2021.

Budget Principal	DEPENSES			RECETTES		
	Dép. de l'exercice	Report	Total section	Rec de l'exercice	Report	Total section
Fonctionnement	1 625 518.02		1 625 518.02	1 579 645.90	45 872.12	1 625 518.02
Investissement	1 330 956.88		1 330 956.88	953 673.62	377 283.26	1 330 956.88

Un budget annexe lotissement est recréé à la demande du Trésor Public pour régularisation de leur bilan comptable :

Budget annexe Lotissement	DEPENSES			RECETTES		
	Dép. de l'exercice	Report	Total section	Rec de l'exercice	Report	Total section
Fonctionnement	2 307.92		2 307.92			
Investissement				2 307.92		2 307.92

VI. ATTRIBUTION DES MARCHES

➤ DELIBERATION N° 2021/014 – ATTRIBUTION MARCHES TRAVAUX DE VOIRIE AVENUE AMEDEE TARRADE.

Une consultation adaptée en application des articles L.2113-10 et R.2113-1 et L.2123 du Code de la Commande Publique a été lancée pour la réfection de la voirie avenue Amédée Tarrade. Deux offres ont été enregistrées. Madame la Maire donne lecture du tableau d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'entreprise COLAS FRANCE, Etablissement de Limoges – ZA Jean Monnet– 87920 CONDAT SUR VIENNE pour un montant H.T de 69 779.19 € - TVA 20% : 13 955.84 €
- TTC : 83 735.03 €.

- autorise Madame la Maire à signer le marché correspondant.

➤ DELIBERATION N° 2021/015 – ATTRIBUTION MARCHÉ ACQUISITION D'UN TONDO BROYEUR AUTOPORTE ET D'UNE DESHERBEUSE THERMIQUE A EAU CHAUDE.

Une consultation adaptée en application des articles L.2113-10 et R.2113-1 et L.2123 du Code de la Commande Publique a été lancée pour l'acquisition de matériels dans le cadre de la charte zéro pesticide.

Deux offres ont été enregistrées. Madame la Maire donne lecture du tableau d'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises énumérées ci-dessous et d'autoriser Madame la Maire à signer les marchés publics suivants :

Nom du lot / Nom et adresse du candidat	Montant du marché (y compris options retenues)
Lot n° 01 Acquisition d'un tondo broyeur autoporté DOUSSAUD EQUIP JARDIN	H.T 37 375.00 € TVA 20% : 7 475.00 € TTC 44 850.00 €
Lot n° 02 Acquisition d'une désherbeuse thermique à eau chaude DOUSSAUD EQUIP JARDIN	H.T 23 915.00 € TVA 20 % 4 783.00 € TTC 28 698.00 €

➤ **DELIBERATION N° 2021/016 – MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE ZERO PESTICIDE PAR L'ACQUISITION DE MATERIELS – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE ET AUX FONDS EUROPEENS.**

Vu la délibération n° 2020/031 du Conseil Municipal en date du 12 juin 2021 décidant l'adhésion de la Commune de Châteauneuf-la-Forêt à la charte zéro pesticide,
Considérant le diagnostic des espaces communaux réalisé par la FREDON Nouvelle Aquitaine,

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre défini ci-dessus, l'entretien sans pesticide des espaces verts, de la voirie et l'entretien des zones enherbées en gestion différenciée nécessitent l'acquisition de matériels adaptés (tondo broyeur autoporté et désherbeuse thermique à eau chaude).

Le montant estimatif d'achat s'élèverait à 62 375.00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve ce projet pour un montant estimé à 62 375.00 € HT .
- sollicite une subvention au PETR Monts et Barrages au titre de LEADER,
- sollicite une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Vienne au titre des C.T.D 2021.

VII. DELIBERATION N° 2021/017 – CONVENTION D'ADHESION AU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN ».

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal la candidature en binôme de la Commune de Châteauneuf-la-Forêt et de la Communauté de Communes Briance Combade, sur proposition de Monsieur le Préfet de candidater au programme national « Petites villes de Demain ».

Celui-ci vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui présentent des signes de fragilité, la capacité de renforcer leurs fonctions de centralité, de concrétiser leurs projets de revitalisation du territoire et d'impulser un nouveau souffle de développement.

La Commune de Châteauneuf-la-Forêt et la Communauté de Communes Briance Combade ont été labellisées au titre de ce programme par la Préfecture de la Haute-Vienne le 8 février 2021.

La première étape de la déclinaison de « Petites Villes de Demain » est la contractualisation entre l'Etat et les collectivités bénéficiaires sous la forme d'une convention d'adhésion à ce programme.

En concertation avec la Communauté de Communes, Madame la Maire propose d'ajouter aux signataires de cette convention le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Madame la Maire à signer la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » avec l'Etat, la Communauté de Communes Briance Combade et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et tout document s'y rapportant.

VIII. TARIFS LOCATIONS SALLES COMMUNALES

Point non soumis au vote. La demande de renseignements sera faite par Madame la Maire auprès de l'AMF pour connaître la possibilité de louer les salles communales à des sociétés privées.

IX. DELIBERATION N° 2021/018 – MOTION CONTRE LE PROJET DE REORGANISATION D'EDF « HERCULE ».

Le projet HERCULE :

La presse fait état d'avancées importantes, voire d'accords conclus dans les discussions entre la France et l'Union Européenne sur la réorganisation du groupe EDF, appelée « HERCULE ». Le projet serait présenté au parlement début 2021, certains évoquent même la possibilité que la réorganisation intervienne par voie d'ordonnance donc sans débat préalable au Parlement.

Élaboré par la direction d'EDF à la demande de l'État, « Hercule » viserait à répondre aux problématiques de financement du nucléaire. Face à l'ampleur des chantiers nucléaires à supporter pour le groupe EDF (triplement du coût de construction du nouvel EPR de Flamanville qui n'entrerait en service qu'en 2022 avec 10 ans de retard, grand carénage des centrales nucléaires historiques visant à prolonger leur durée d'exploitation de 40 à 50 ans et enfin la construction d'une nouvelle centrale nucléaire au Royaume-Uni, voire en France), l'État français cherche à offrir au groupe EDF une garantie de recettes sur la vente de l'électricité nucléaire. Ainsi l'État considère qu'il est essentiel de garantir le financement du nucléaire via une garantie sur les tarifs de vente de l'électricité nucléaire (réforme du dispositif ARENH) et un accès aux meilleures conditions d'emprunt, le financement représentant la majorité du coût final de ces infrastructures à très longue durée de vie.

Une opération visant à céder une partie d'Enedis, les « bijoux de famille » du groupe EDF.

« Hercule » prévoit notamment la séparation des activités d'EDF en trois entités distinctes. EDF « Bleu », détenue à 100 % par l'Etat, regrouperait l'ensemble des activités nucléaires ainsi que le gestionnaire de réseau du transport d'électricité (RTE).

Les activités hydrauliques, qui comprennent notamment les barrages, initialement intégrées à EDF « Bleu », seraient finalement logées dans une autre entité, baptisée EDF « Azur » avec «peut-être» un statut de « quasi régie ». EDF « Vert » comprendrait les activités commerciales du groupe (la vente d'électricité au consommateur), le réseau de distribution Enedis et les énergies renouvelables (EnR). EDF « Vert » serait ouverte aux capitaux privés, éventuellement en Bourse, dans une proportion pas connue à ce jour, mais qui laisse à penser que l'on se retrouverait rapidement dans la situation de GDF, devenu GDF/Suez puis Engie avec les déboires et l'incertitude sur l'avenir que nous constatons. Il en est de même avec le projet CLAMADIEU.

Les collectivités, propriétaires des réseaux, souhaitent être parties prenantes de la réorganisation.

Rappelons que les réseaux de distribution d'électricité sont la propriété des collectivités locales. Elles sont à l'origine de leur déploiement avant-guerre, sous la forme de concessions de service public ou de

régies. La création d'EDF en 1946 a conforté la place des collectivités locales dans le système de la distribution électrique. Là où des régies existaient, le législateur a préservé l'initiative locale sous la forme d'entreprises locales de distribution (par ex. : Metz, Strasbourg, Grenoble, les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, ...). Ailleurs l'exploitation du réseau a été confiée sous forme de concession de service public à EDF (puis à EDF/Enedis).

Et les collectivités demeurent autorités organisatrices pour la fourniture de l'électricité aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) au travers des syndicats concédants. C'est à ce titre d'autorités organisatrices, tant pour la distribution que pour la fourniture, qu'elles sont légitimes à être partie prenante des choix en cours. Prix de l'électricité, modernisation des réseaux et développement des énergies renouvelables sont au cœur des préoccupations des élus locaux.

Nous avons trois préoccupations essentielles :

- Le prix de l'électricité payé par le consommateur final, qu'il soit professionnel (public ou privé) ou simple particulier, et la maîtrise de l'énergie qui l'accompagne car l'électricité la moins chère est celle qu'on ne consomme pas, d'autant qu'avec la crise sanitaire, la précarité énergétique ne cesse de progresser.
- La qualité du service et particulièrement la qualité du réseau qui, avec le changement climatique (fortes chaleurs, intempéries diverses...), devient un enjeu préoccupant : l'allongement du temps de coupure et des délais de rétablissement pose la question du niveau des investissements sur le réseau, son maintien à un niveau adapté et la pertinence des choix d'investissement notamment pour accroître la résilience du réseau face aux aléas climatiques.
- Enfin le développement des énergies renouvelables au plus proche des besoins des consommateurs et leur raccordement rapide au réseau permettant pour celles et ceux qui le souhaitent l'autoconsommation.

L'accord entre la Commission Européenne et le gouvernement français, dans la version connue à ce jour, tourne le dos aux préoccupations et aux compétences des élus locaux :

- La hausse des prix de l'électricité est inscrite dans cet accord car il semble déjà acté que le coût du nucléaire sera rehaussé. Ceci aura un impact significatif sur la facture des consommateurs alors même qu'une importante crise économique et sociale se profile. Il est en particulier stupéfiant que ce soient les consommateurs et non l'actionnaire de l'entreprise qui subissent la dérive des coûts de construction de l'EPR de Flamanville (après les déboires de la construction imposée d' Hinkley Point).
- La qualité de service va se dégrader encore davantage car, avec l'entrée de capitaux privés dans EDF « Vert », Enedis n'aura pas les moyens de financer les investissements nécessaires ; les investisseurs privés demanderont des rendements encore supérieurs à ceux d'aujourd'hui alors que nous jugeons déjà exorbitants les dividendes versés par Enedis à sa maison mère EDF, dividendes qui n'ont fait que croître ces dernières années.

Le service public de l'électricité n'en n'aura plus que le nom.

Nous demandons solennellement au gouvernement d'abandonner le projet Hercule et d'associer les collectivités concédantes à toutes réorganisations touchant au secteur de l'électricité et du gaz.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte la motion contre le projet de réorganisation d'EDF « Hercule ».**

X. DIVERS.

- **Fermeture de classe Ecole Primaire à Châteauneuf-la Forêt à la rentrée 2021/2022.**

75 élèves / 3 = 25 élèves

Beaucoup d'enfants sont en difficultés et ont des besoins particuliers.

Cohorte de 31 élèves de CM1 qui pose un problème de répartition.

Un courrier est envoyé à l'Inspectrice d'Académie pour lui exposer le problème, avec copie à la Sénatrice et la Députée.

Les enseignantes sont à pied d'œuvre pour organiser au mieux la rentrée et travaillent aussi sur l'organisation du temps scolaire.

Fermeture sur commune voisine.

- **Question sur la tonte différenciée.**

Pourquoi laisse-t-on pousser l'herbe ?

Pour préserver la biodiversité et permettre la régénération des terrains tondus.

Cette orientation entre dans le cadre de la charte zéro pesticide.

M Ruchaud d'ajouter moins de pollution et une économie des carburants.

M Laubary suggère la pose de panneaux explicatifs sur les zones où on laisse pousser l'herbe.

- M Laubary annonce **l'annulation du triathlon** en 2021.

- Accueil d'environ 30 **militaires** aux gîtes communaux dans le cadre de la défense aérienne.

- M Ruchaud demande le suivi du dossier pour le **médecin**.

Mme la Maire informe qu'elle rencontre le conseil de l'ordre des médecins le mercredi 14 avril après midi et l'ARS début mai.

- **Point sur les vaccinations.**

Mme De Cuyper annonce que plus de 75 vaccinations sont achevées.

A partir du 12 avril, centre de vaccinations, inscription à Saint Léonard avec choix des vaccins ; un article sera publié dans la presse.

Des personnes qui étaient au départ contre la vaccination recontactent la mairie.

Madame de Cuyper va voir s'il serait possible que l'équipe mobile revienne.

Le centre de vaccination de Châteauneuf-la-Forêt continue aussi à vacciner les habitants des communes voisines de Neuvic-Entier et Masléon.

Le cabinet médical trouve dans ces circonstances toute son utilité.

Mme Duprat dit que c'est un travail d'équipe et adresse des remerciements à l'hôpital Monts et Barrages d'avoir envoyé une équipe mobile à Châteauneuf-la-Forêt.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h10.